

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2020

2020 - 07

Ouverture de la séance : 20h02

En application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'An Deux Mille Vingt, le 8 décembre 2020, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 décembre 2020, s'est réuni, sous la présidence de M. Franck ROUBEAU, Maire.

En application de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

- Le fait d'assister à une séance du Conseil Municipal sans avoir le statut d'élu de la commune ne constitue pas une mesure dérogatoire au justificatif de déplacement ;
- Seuls les membres du conseil municipal peuvent justifier de leur déplacement (case 8 - "Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative" de la nouvelle attestation dérogatoire de déplacement afin d'assister en présentiel à la réunion du conseil) ;
- Les modalités dérogatoires de calcul du quorum au 1/3, ainsi que la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs, ont été réactivées jusqu'au terme de l'état d'urgence. ;
- La commune de Marthod ne disposant pas de moyens de téléconférence (audiovisuel ou visioconférence), l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Publiques (CGCT) stipule que : « Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. Sans préjudice des pouvoirs que le maire tient de l'article L. 2121-16, ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.
- Ces dispositions sont prévues à l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal de Marthod approuvé par délibération n° 2020.10.01 en date du 24 octobre 2020 réceptionnée par contrôle de légalité le 5 novembre 2020.

Membres présents : Mme Virginie VERNAZ, M. Sébastien VIOLI, Mme Aurore LANGLOIS, Maires-Adjointes, M. Lionel AIMARD, Mmes Marie-Paule BENZONELLI, Ghyslaine BRUET, M. Damien CALMET, Mmes Hélène CAVELLIER DE MOCOMBE, Elodie CHEVALLIER, M. Florian GARDET, conseillers municipaux délégués,

Pouvoir de vote : M. Michel PLANTIER, Maire-Adjoint, à Mme Aurore LANGLOIS.

Excusés : Mme Sandra LOMBARDI, M. Jérémy AVRILLIER, conseillers municipaux.

Absente : Mme Angélique TETAZ, conseillère municipale.

Le quorum étant atteint (11), il est passé à l'examen de l'ordre du jour.

M. Lionel AIMARD est nommé secrétaire de séance

**APPROBATION du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2020 :
A L'UNANIMITE**

INFORMATIONS DIVERSES

M. Franck ROUBEAU, Maire :

➤ Contentieux électoral :

Le TA de Grenoble, par jugement rendu le 22 septembre 2020, a rejeté la protestation électorale déposée par madame DUCROUX et 44 autres électeurs. Le résultat de l'élection municipale du 15 mars dernier est donc entériné.

➤ Commission de révision des listes électorales :

Cette composition n'étant pas électorale, mais représentative des listes en présence au sein de l'Assemblée Délibérante, les élus suivants ont été proposés au service en charge du sujet de la préfecture de la Savoie :

- Liste Franck ROUBEAU : M. AIMARD Lionel, Mmes BENZONELLI Marie-Paule et CHEVALLIER Elodie ;
- Liste Sandra LOMBARDI : Mme LOMBARDI Sandra, M. AVRILLIER Jérémy.

Mme Virginie VERNAZ, Adjointe :

- Le village de Marthod compte à ce jour deux centenaires :
La mairie a envoyé à Mesdames WRONA et JOGUET en leur jour anniversaire un bouquet de fleurs. Le conseil municipal les salue ce soir et leur souhaite de belles fêtes de fin d'année en dépit du contexte sanitaire.

M. Sébastien VIOLI, Adjoint :

- Cimetière :
Une dernière tranche de travaux a été réalisée avec l'enrobage de la place de recueillement au niveau de la grande croix dans l'ancien cimetière.

Mme Aurore LANGLOIS, Adjointe :

- Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) :
Le SDES (Syndicat Départemental de l'Energie) de la Savoie a reversé au titre de la TCCFE :
 - 4.161,48 € pour le 1^{er} trimestre 2020 ;
 - 2.824,08 € pour le 2nd trimestre 2020.
- Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement :
7.368 € ont été versés au titre de ce fonds pour la part voirie.
- Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) 2019 :
Au titre des travaux réalisés sur les bâtiments ou les voiries communales 2019, le FCTVA versé à la Commune en 2020 s'élève à :
 - 11.979,08 € pour des dépenses d'investissement éligibles de 73.025,37 € TTC ;
 - 20.728,87 € pour des dépenses de fonctionnement éligibles de 126.364,71 € TTC.

DECISIONS PRISES EN VERTU DES ARTICLES L.2122- 18 ET L2122-22 DU CGCT

En application de l'article L.2122-22 du CGCT, et conformément à l'article L.2122-23 du même code, il est rendu compte des décisions prises, par Le Maire et ses Adjoints avec délégation de signature.

M. le Maire

En application de l'alinéa 26, demande de subvention pour tout projet d'intérêt général dont les crédits sont inscrits au Budget :

2020.86	Budget Principal Demande de Subvention Région Auvergne –Rhône Alpes Groupe scolaire – Jeux d'enfants
---------	--

En application de l'alinéa 4, commande publique :

2020.85	Budget Principal – Fonctionnement DOUBLET – Achat de 2 drapeaux	84,00 €
2020.87	Budget Principal – Fonctionnement Charvet La Mure Bianco Livraison de fioul domestique	4 082,04 €

Mme Virginie VERNAZ, Maire-Adjointe

En application de l'alinéa 4, commande publique :

2020.88	Budget Principal – Fonctionnement OXYANE Paniers de Noël	1 044,94 €
2020.89	Budget Principal – Fonctionnement CIP Communication Sacs shopping	780,00 €
2020.94	Budget Principal – Fonctionnement Céline RIBAN Miel pour paniers de Noël	292,55 €
2020.95	Budget Principal – Fonctionnement METRO Produits d'entretien et petit équipement	269,32€

M. Sébastien VIOLI, Maire-Adjoint

En application de l'alinéa 4, commande publique :

2020.78	Budget Principal – Fonctionnement SONEPAR – Commande néons LED – Salle des Fêtes	481,34 €
2020.83	Budget Principal – Fonctionnement Univer'sel – Commande sel de dénigement	978,00 €
2020.84	Budget Principal – Investissement Signaux Girod – Achat panneaux signalétiques	1 575,49 €
2020.90	Budget Principal – Investissement Achat de 2 miroirs – Signaux Girod	703,80 €
2020.91	Budget Principal – Fonctionnement Remplacement panneau trflash de cabine SAS CHAVANEL	359,10 €
2020.92	Budget Principal – Investissement Achat de vitrines d'extérieur sur piètement à visser ROLLECO	1 776,04 €
2020.96	Budget Principal – Investissement ACOMELEC Pose de luminaires Autonome – Arrêt de Bus des Ratelières	660,00 €

En application de l'alinéa 15, non exercice du droit de préemption :

2020.75	DIA2020-16 Vente MOREAU / BAUER
2020.76	DIA2020-17 Vente GIRERD / DIVRY
2020.77	DIA2020-18 Vente MESSIN / LAPOUGE- LARCHEVEQUE
2020.79	DIA2020-19 Vente CTS BEROD / SAVARIN
2020.80	DIA2020-20 Vente BAILLET / HEMMER
2020.81	DIA2020-21 Vente CLERC / REY
2020.82	DIA2020-22 Vente MERCIER / LORET- SOCQUET-CLERC

**2020.12.01 – ASSEMBLEE DELIBERANTE
COVID 19 – SEANCE A HUIS CLOS**

Rapporteur : M. le Maire

Vu la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Publiques (CGCT) ;

Vu l'article 6 du règlement intérieur du Conseil Municipal ;

Il convient de se prononcer sur les conditions de tenue de la présente séance.

M. le Maire propose qu'elle se déroule à huis clos.

Il est rappelé que cette décision n'a pas à faire l'objet d'un débat, et qu'elle peut être prise à la majorité absolue des membres présents et représentés.

***Sans débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
approuve la tenue de la présente séance à huis clos.***

2020.12.02 – FINANCES
BUDGET PRINCIPAL 2021 – SECTION D'INVESTISSEMENT
AUTORISATION D'OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS

Rapporteur : Mme Aurore LANGLOIS, Adjointe

Vu la commission finances du 24 novembre 2020,

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement, dans la limite du quart (25%) des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent avant le vote budgétaire de l'année suivante.

Bien que le budget principal soit voté par chapitre, les services de la Trésorerie Principale ont rappelé qu'en raison du dispositif de transmission HELIOS, les imputations budgétaires précises doivent être indiquées dans la délibération.

Il est proposé de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :

BP 2021 - SECTION D'INVESTISSEMENT - OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS						
Chap 20	Immobilisations incorporelles	Vote BP 2020	DM 123	Vote BP 2020 + DM 123	25%	Proposition ouverture anticipée de crédits 2021
202	Frais doc, urbanisme numérisat	25 000 €	0	25 000 €	6 250 €	6 250 €
2031	Frais d'études	4 000 €	0	4 000 €	1 000 €	1 000 €
2051	Concessions droits similaires	2 500 €	0	2 500 €	625 €	625 €
	Total	31 500 €		31 500 €	7 875 €	7 875 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	Vote BP 2020	DM 123	Vote BP 2020 + DM 123	25%	Ouverture anticipée retenue
2112	Terrains de voirie	3 000 €	0	3 000 €	750 €	750 €
2113	Terrains aménagés - sauf voirie	2 000 €	0	2 000 €	500 €	500 €
2117	Bois et Forêt	26 400 €	0	26 400 €	6 600 €	6 600 €
21311	Hôtel de Ville	12 000 €	0	12 000 €	3 000 €	3 000 €
21312	Bâtiments scolaires	6 100 €	0	6 100 €	1 525 €	1 525 €
21318	Autres bâtiments Publics	60 000 €	0	60 000 €	15 000 €	15 000 €
2151	Réseaux de voirie	30 000 €	0	30 000 €	7 500 €	7 500 €
21534	Réseaux d'électrification	25 000 €	0	25 000 €	6 250 €	6 250 €
21561	Matériel roulant	40 000 €	0	40 000 €	10 000 €	10 000 €
2158	Autres matériels et outillages	1 700 €	0	1 700 €	425 €	425 €
2181	Install gen agenc divers	2 500 €	0	2 500 €	625 €	625 €
2183	Matériel de bureau et info	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	1 250 €	1 250 €
2184	Mobilier	500 €		500 €	125 €	125 €
	Total	204 200 €		214 200 €	53 550 €	53 550 €

Il est rappelé que les crédits ainsi ouverts seront pris en compte dans l'instruction du BP 2021.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
autorise cette ouverture anticipée de crédits en section d'investissement
avant le vote du Budget Primitif 2021.***

2020.12.03 - FINANCES
EAUX PLUVIALES URBAINES - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE EN M14

Rapporteur : Mme Aurore LANGLOIS, Adjointe

Par délibération n°2020.10.10 en date du 28 octobre 2020, le Conseil Municipal décidait par convention, à intervenir avec la Communauté d'Agglomération ARLYSERE, de reprendre la compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines.

Dans le cadre de cette convention de délégation, la réglementation en vigueur impose la création par la commune d'un budget annexe soumis à la nomenclature M14 afin d'individualiser les opérations relatives aux missions accomplies.

Il convient donc de procéder à la création d'un budget annexe M14 pour ladite compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de créer un budget annexe M14 dans les conditions exposées ci-dessus ;**
- **Dit que ce budget aura les caractéristiques suivantes :**
 - **Ce budget revêt le caractère de budget annexe au budget principal ;**
 - **Ce budget ne sera pas assujéti à la TVA ;**
 - **Ce budget sera soumis à l'instruction comptable M14 ;**
 - **Ce budget n'a pas d'autonomie financière.**

2020.12.04 — PERSONNEL

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – 2020/04

Rapporteur : Mme Virginie VERNAZ, Adjointe

Vu la commission qualité de vie du 24 novembre 2020,

Par délibération n°2020.08.04 du 11 août dernier, l'Assemblée Délibérante approuvait l'actualisation du tableau des emplois.

Il convient de l'actualiser à des fins d'anticipation et de simplification du fonctionnement du service périscolaire. Il est proposé de créer deux (2) postes d'agent contractuel sur le grade d'Adjoint Technique :

- l'un pour une durée hebdomadaire de 16 heures ;
- l'autre pour une durée hebdomadaire de 25 heures.

Il est rappelé que la saisine du Comité Technique n'est pas nécessaire en cas de création d'un emploi.

Le tableau des emplois ainsi modifié est joint à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
approuve le tableau des emplois tel que présenté.**

2020.12.05 — ASSOCIATIONS

LIVRET VIE ASSOCIATIVE 2020-2026

Rapporteur : Mme Marie-Paule BENZONELLI, conseillère municipale déléguée à l'intercommunalité et la vie associative

Vu la commission qualité de vie du 24 novembre 2020,

Un livret vie associative va être mis en œuvre.

Celui-ci porte sur ou prévoit :

- La capacité des salles municipales mises à disposition ;
- la création d'une adresse mail uniquement pour les associations ;
- la modification des horaires et du lieu pour la remise des clés et la location du matériel précédemment votée ;
- Un mode de demande uniquement par courriel.

L'ensemble de ces documents est joint à cette délibération.

Mme Marie-Paule BENZONELLI précise que la commission « associations » de la précédente mandature a largement œuvré pour la mise en œuvre de ce livret.

**A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve
les dispositions de ce livret vie associative.**

Clôture de la séance à 20h27.

Le secrétaire de séance,

M. Lionel AIMARD

Le Maire,

Franck ROUBEAU ²

